

Combien de temps les notes sont-elles conservables?

Par **Elenna**, le **10/09/2013** à **17:26**

Bonjour,

Actuellement étudiante en M1 Arts Plastiques, je souhaite pour mon projet pro m'inscrire en L1 de droit en parallèle. J'ai pensé pour cela au Cned mais une question reste en suspens. Après mon bac, j'ai fait une L1 de droit non validée avant de changer de cursus (le droit me plaisait mais je n'avais pas les mêmes objectifs qu'à l'heure actuelle).

Je n'ai pas validé cette L1 mais tout de même quelques matières (ratée à 9.87). Sur le règlement de ma fac actuelle, il est bien noté noir sur blanc :

"Dès qu'un Ep a obtenu une note supérieur ou égale à 10/20, la note de cette Ep est acquise et conservable 99 ans."

Est-ce le cas pour toute les facs? Dois-je repasser la totalité de cette L1 ou bien mes Ue validées seront-elles prise en compte?

Je suis dans le flou total.

Merci d'avance

Par **bulle**, le **11/09/2013** à **08:58**

Bonjour,

Je pense que le mieux serait de vous informer auprès du secrétariat de la fac où vous avez fait votre L1 et auprès du CNED.

Si vous re-faisiez votre L1 dans la même fac, il n'y aurait a priori pas de pb mais vu que vous souhaitez passer par le Cned, cela sera sans doute différent.